



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 juin 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 21 - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et le Comité du Concours de la Résistance et de la Déportation de Haute-Saône

Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et le Comité du Concours de la Résistance et de la Déportation de Haute-Saône

Rapporteur : M. l'Adjoint MORTON

	Date	Avis
Commission n° 6	05/06/2018	Favorable unanime

Rappel du contexte

Depuis 2013, la Ville de Besançon soutient l'action du Comité du Concours de la Résistance et de la Déportation de Haute-Saône en accordant un tarif préférentiel d'entrée de la Citadelle de Besançon, soit un demi-tarif sur la base tarifaire en vigueur pour l'année en cours, au profit des collégiens et lycéens de Haute-Saône préparant le Concours National de la Résistance et de la Déportation. En dehors du tarif accordé dans le cadre du partenariat, pour toute prestation complémentaire (audio-guide, visite guidée, etc.), il sera fait application des tarifs en vigueur pratiqués par la Citadelle pour l'année en cours.

Le Comité du Concours de la Résistance et de la Déportation de Haute-Saône, en sa qualité d'association partenaire du Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, s'engage à promouvoir le Musée auprès d'un large public et notamment par la diffusion de supports de communication (brochures, etc.) et à faire état des actualités relatives au Projet de rénovation du musée sur ses différents supports de communication internes et externes.

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver cette convention de partenariat ci-jointe,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0